

# Le handicap au sein de l'Institut de formation : Informations pratiques

Selon l'OMS, le handicap regroupe à la fois les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels).

Ainsi dans la loi de 2005 «*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*» le handicap est défini comme suit :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante ».

Cette loi rend visible la situation de handicap et notamment l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Cette loi pose le triptyque de la Compensation – Inclusion et Professionnalisation des personnes en situation de handicap.

L'Institut est soucieux de répondre au mieux à la problématique sociale par l'accès à la formation puis à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La Réglementation au regard de l'exigence de la profession d'Infirmier ou Aide-Soignant implique la présentation d'un certificat d'aptitude physique et psychique pour toute apprenant entrant en formation.

Effectivement, la profession d'Infirmier ou d'Aides-Soignants requiert :

- Une résistance physique : Position debout, Equilibre, Endurance, Manipulation de charges .... ;
- Une motricité fine, Dextérité et manipulation ;
- Des capacités cognitives: Lecture , Compréhension , Esprit d'analyse , de Synthèse, sens d'Observation et Déduction, Mémorisation , Traitement des informations ; Priorisation des données , des actions , Prise d'Initiatives réfléchies pertinentes et adaptées ;
- Une résistance psychique : Charge de travail, Gestion des émotions, Attention, Concentration, Résilience ;
- Des capacités de communication orales, écrites et en relation interpersonnelles : Savoir travailler en équipe, Savoir nouer une relation avec autrui, Ecouter, Transmettre des informations fiables, lisibles, compréhensibles, Expliquer, Reformuler, Transcrire ;
- Des capacités d'adaptation : Adaptabilité aux conditions, organisation de travail, aux situations, aux publics rencontrés, Réactivité adaptée.

La formation s'inscrit dans une alternance de périodes théoriques et pratiques.

Ces principales exigences liées à l'exercice du métier sont réelles et doivent être prises en considération pour répondre aux exigences de la formation, pouvoir obtenir le Diplôme et pouvoir exercer.

### **Accessibilité de l'Institut :**

L'institut est situé en ville haute de Laon, sur le secteur sauvegardé. Les locaux appartiennent au Centre Hospitalier de Laon et ont été rénovés et mis à disposition de l'Institut de formation.

L'institut dispose de salles de cours en RDC mais aussi de salle de cours situées en étage sans ascenseur. Certains espaces en RDC sont accessibles en empruntant des marches.

Actions de l'Institut en faveur de l'accessibilité :

- Rampes d'accès : Pour faciliter l'accessibilité au Secrétariat, Au Centre de Documentations et d'Information (CDI), à la salle informatique ;
- Place de parking ;
- Affichage directionnel pour faciliter la circulation au sein de l'Institut.

### **Les situations de handicap sont multiples et variées :**

Au sein de l'Institut, nous pouvons être confrontés à des situations de handicap dits « Invisibles » qui représentent 80% des situations de Handicap.

Comme l'appellation l'indique, ces handicaps ne sont pas apparents mais impactent la vie des personnes concernées.

Ils peuvent aboutir à des situations d'échecs répétés qui mettent l'apprenant en situation « d'impuissance apprise » donc d'intériorisation de son incapacité à faire face à certaines situations

De plus, ces handicaps peuvent l'objet de préjugés discriminants pour l'intéressé : Maladroit, paresseux, incapable de se concentrer .....

Les principaux handicaps dits invisibles sont :

- Les Dys (Dyslexie, Dyspraxie Dysorthographe .....
- Les déficits visuels, auditifs

Auxquels il faut ajouter les maladies chroniques ou invalidantes qui peuvent se manifester de façon intermittente au regard de leurs caractéristiques et évolution.

Il est indispensable d'appréhender la situation de chaque apprenant dans sa singularité, avec sa personnalité propre et les conditions particulières de sa relation dynamique avec l'environnement des études.

Les dispositifs pédagogiques utilisés sont variés.

L'intérêt est de maintenir un niveau d'exigences élevé, tout en permettant à chacun de pouvoir exprimer ses talents à travers différents dispositifs, méthodes pédagogiques qui peuvent être aussi une source d'intérêt, de motivation et d'implication au service de tous.

Le suivi et l'accompagnement individualisés des apprenants détaillés dans les projets d'année permettent aux formateurs un repérage des situations particulières et la proposition d'outils méthodologiques, d'aide à l'organisation, de recommandations ... La bienveillance et la discrétion doivent être de mise.

Sur la base de la relation de confiance établie, le formateur peut encourager l'étudiant à se rapprocher du référent Handicap de l'Institut, à consulter un médecin. En accord avec l'apprenant, la Direction de l'Institut peut être informée de la situation.

Celle-ci en concertation avec le Référent Handicap pourra fournir une information précise sur les ressources internes et extérieures existantes.

La répartition de la charge de travail est un élément important pour diminuer la fatigue, le stress.

Les temps d'évaluation sont réfléchis pour ne pas tous se concentrer sur une même période.

Des dispositifs particuliers peuvent être mis en place dès lors que le Handicap est reconnu par la MDPH exemple : Attribution de tiers temps lors des évaluations ;

Cependant, les modalités d'évaluation sont prescrites par le référentiel de formation (IFSI ou IFAS). Elles sont variées : individuelles, en groupe, écrites, orales et pratiques et s'imposent à tous les apprenants.

Des ateliers d'écriture, de mise en forme de documents, d'aide à la recherche bibliographique sont déclinés en séquences pédagogiques. De plus, des ateliers supplémentaires sont instaurés tout au long de l'année afin de renforcer l'accompagnement mis en place, la participation se fait sur la base du volontariat.

Des activités «Détentes – Bien être » accessibles à tous sont proposées sur la base du volontariat :

Ateliers « Marche »,

Ateliers de massage « Assis Minute »

L'Institut s'engage à développer sa réflexion et les actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap qui se présenteront

### **Nos objectifs sont :**

- Sensibilisation et formation du Réfèrent Handicap ;
- Mieux repérer, accompagner les apprenants en situation de Handicap ;
- Sensibilisation de l'équipe aux situations de Handicap : Partage, réflexion ....
- Adaptation des principaux documents institutionnels informatisés pour en faciliter la lecture, la compréhension ;
- Développer les modalités, actions pédagogiques innovantes.

### **Contact au sein de l'Institut - Réfèrent Handicap :**

Mme LECLERCQ Séverine    Tel : 03 23 24 34 98

### **Liens utiles :**

Lien vers le ***secrétariat d'état chargé des personnes handicapées***

<https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/maison-departementale-du-handicap/article/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

Lien vers ***MDPH par département*** : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

***MDPH Aisne*** : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/02>

***Aisne.com Le département*** :

<https://aisne.com/a-votre-service/personnes-en-situation-de-handicap/votre-demande-aupres-de-la-mdph>

***FIPHFP*** (Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) :

<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/En-region/Le-FIPHFP-dans-votre-region/Hauts-de-France>

***Agephi*** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

**Fagerh** (Fédération des Associations Gestionnaires et des établissements de Réadaptation pour Handicapés)

→ Lien vers des **Instituts de Formation en Soins Infirmier spécialisés dans l'accueil des personnes en situation de Handicap**

[https://www.fagerh.fr/formations-qualifiantes?search\\_api\\_views\\_fulltext\\_2=INFIRMIERE](https://www.fagerh.fr/formations-qualifiantes?search_api_views_fulltext_2=INFIRMIERE)

→ Lien vers des **Instituts de Formation Aide-Soignant spécialisés dans l'accueil des personnes en situation de Handicap**

[https://www.fagerh.fr/formations-qualifiantes?search\\_api\\_views\\_fulltext\\_2=Aide%20soignant](https://www.fagerh.fr/formations-qualifiantes?search_api_views_fulltext_2=Aide%20soignant)